REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 89-291 du 24 Juillet 1989

portant approbation du Budget de la Caisse Nationale d'Epargne Exercice 1989.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;

VU la Loi N°88-005 du 21 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;

VU la Loi N° 59-40 du 31 Décembre 1959 portant création d'une Caisse d'Epargne de la République Populaire du Bénin,

VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

VU le décret N° 144/PR/MTPTPT du 23 Mai 1961, fixant les modalités de fonctionnement de la Caisse d'Epargne au point de vue administratif et comptable,

LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa Séance du 14 Juin 1989,

D E C R E T E :

Article 1er.- Est approuvé le Budget de la Caisse Nationale d'Epargne, exercice 1989 tel qu'il figure en annexe au présent décret.

Article 2.- Le présent décret sera communiqué et publié partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 24 Juillet 1989

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre de l'Information
et des Communications,

Ousmane BATOKO

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 MIC 4
Autres Ministères 15 CEAP 6 SPD 2 DPE -DLC-INSAE 3 UNB-FASJEP 2
GCONB 1 DCCT 1 SPD 1 IGE 3 BN-DAN 2 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 10
JORPB 1.-